



17.08.2010 | Josiane Aubert, conseillère nationale (VD), vice-présidente de Travail.Suisse

Intégration sociale et insertion professionnelle : Priorité à la formation !

En mai 2009, un rapport du bureau BASS révélait les risques accrus de pauvreté et de décrochage social chez les personnes qui ne bénéficiaient pas d'une formation professionnelle. Au cours de cette dernière année, les interventions parlementaires liées à cette problématique ont toutes été rejetées, sans que le problème de fond ne soit résolu. C'est donc avec intérêt que j'ai pris connaissance, le 12 août dernier, du Rapport du SECO intitulé « Collaboration entre l'assurance-chômage et l'aide sociale ». Ce rapport souligne nombre de points abordés dans nos interventions parlementaires, étudie les multiples solutions partielles inventées dans les cantons et formule onze recommandations opérationnelles ou stratégiques : Donner la priorité à la formation avant l'emploi pour certaines catégories de personnes, créer des bons de formation et développer la validation des acquis, coordonner la planification, la mise en place et le pilotage de toutes les mesures d'intégration sociale et d'insertion professionnelle au niveau cantonal, développer des « guichets uniques » pour toutes les prestations d'insertion et d'intégration, compléter les quatre critères d'efficacité des ORP (offices régionaux de placements) par un nouveau critère lié à l'insertion de personnes à l'aide sociale ou susceptibles d'y glisser, créer une loi fédérale « Intégration au marché du travail » qui regrouperait toutes les dispositions d'intégration contenues dans l'AC, L'AI et l'aide sociale...

Parmi toutes les recommandations proposées, celles citées ci-dessus nous intéressent tout particulièrement. Deux points mériteront encore d'être intégrés dans ces réflexions : pour que la formation joue son rôle déterminant dans l'intégration sociale et professionnelle de ces groupes de personnes (chômeurs, chômeuses, bénéficiaires de l'AI ou de l'aide sociale, migrant-e-s, ...), la collaboration devra être étendue à l'OFFT et aux départements de la formation des cantons, et la future loi sur la formation continue devra tenir compte de tous ces éléments.

La réforme de l'assurance chômage sur laquelle le peuple est appelé à voter le 26 septembre prochain n'est pas le meilleur signal que puisse donner la Confédération pour inciter à construire une collaboration plus fructueuse avec les cantons pour l'avenir : sous couvert d'assainir l'assurance chômage, elle réduit des prestations, qui devront sous forme d'aide sociale, être reprises par les cantons ou les communes ...

Après refus de cette révision de la LACI, c'est avec intérêt et détermination politique que les socialistes accompagneront la mise en œuvre des recommandations du rapport du SECO. Cette approche nouvelle nécessitera d'étudier sans a priori les collaborations à mettre en place entre les différentes administrations, autant au niveau fédéral que cantonal et communal, sans se réfugier à la première difficulté derrière le fédéralisme ou l'autonomie cantonale. Nous relevons le changement de paradigme dans la réflexion, qui pense d'abord « appui à la personne » avant « système » ; cette disposition d'esprit conduira à coup sûr à de meilleurs résultats d'intégration par une efficacité accrue et assurera la meilleure utilisation possible des deniers publics.

[Recommander l'article](#)

Autres liens